



Éditorial

Une année 2018 riche en réalisations

L'inauguration de la résidence Paul SERRE, samedi 15 décembre à 10h30, marquera la fin d'une année particulièrement chargée pour vos élus.

L'inauguration de la chaufferie collective le 20 octobre dernier a déjà été

un grand moment. Depuis le diagnostic énergétique de la commune établi par le SDE07, l'étude de faisabilité, financée par l'ADEME, réalisée en 2015, jusqu'à la concrétisation d'aujourd'hui, quel chemin parcouru.

Il aura fallu une belle synergie entre la volonté du Conseil Municipal, l'engagement des financeurs institutionnels et le talent des réalisateurs pour que ce beau projet voit le jour.

Le passage de l'éclairage public en mode LED qui générera à terme de belles économies, vient lui aussi, avec les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école, marquer notre engagement dans la transition énergétique.

Le programme voirie 2018, la finalisation de la cour de l'école, le rafraîchissement du logement de l'ancienne école de la Fargatte, autant de chantiers, certes plus modestes, qui auront eux aussi rythmé cette année.

L'année 2019 ne sera pas en reste

Même si 2019 s'avèrera un peu plus tranquille, quelques importants chantiers sont d'ores et déjà programmés.

L'extension du réseau d'eau potable vers Le Pral via Antériou et renforcement de l'alimentation du hameau de PLOS. Encore un investissement important mais combien indispensable pour les habitants de ce secteur

qui connaissent de réelles difficultés depuis quelques années.

La réhabilitation de la maison Mercier attenante à la mairie. Un investissement de près de 90 000 € pour faire de ce dernier bâtiment communal vide un T4 qui pourra accueillir une nouvelle famille au village.

Enfin, l'accueil camping-cars de l'Hermet sera opérationnel avec l'achèvement du bloc sanitaire. Inauguration prévue début avril.



Réouverture du Relais de SULLY

Quel bonheur de voir cet établissement reprendre son activité. Le Relais de Sully à nouveau éclairé viendra illuminer notre fin d'année. Bienvenue à Rose-Marie et Pascal Lambert qui, n'en doutons pas, auront à cœur de redonner tout son lustre à ce patrimoine communal.

Je terminerai en vous souhaitant, au nom du conseil municipal, de très belles fêtes de fin d'année. Que cette période de retrouvailles familiales permette à chacun de vous une parenthèse dans les préoccupations du quotidien. Sans oublier d'avoir une pensée particulière pour ceux qui, malheureusement, resteront seuls.

Marc Tauleigne

Sommaire

Conseil municipal
Vie municipale
Vie de la CAPCA
Vie associative
Agenda

Conseil municipal

L'essentiel des décisions prises depuis le dernier bulletin municipal

(Retrouvez les PV complets des séances du conseil municipal sur le site internet de la commune)

Séance extraordinaire du 12 septembre :

Le Conseil Municipal :

Signe la convention « Écoles Numériques Innovantes Rurales » (ENIR) avec l'académie de Grenoble pour l'équipement de l'école.

Séance ordinaire du 28 septembre :

Le Conseil Municipal :

Approuve la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) en la personne de Jean Noël HEYRAUD et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

Adopte le taux de 50 % pour le calcul de l'indemnité du comptable public.

Donne son accord de principe, par 10 voix pour et 1 contre, pour accueillir la 4^e fête de la fraternité citoyenne, organisée par Eyrieux Solidarité, en septembre 2019

Informations diverses :

Extension du réseau d'eau potable vers Le Pral via Antériou : le montant de cette extension est évalué à 90 000 € pour 7 foyers en attente de raccordement. Le Département, seul financeur pour ce type d'opération interviendra à hauteur de 27 000 €. Une participation de 3 500 € sera demandée aux futurs abonnés (engagement obligatoire) soit un total de 24 500 €. Il restera donc 38 500 € à charge de la collectivité. La consultation des entreprises est en cours. Le marché public sera conclu, avant la fin de l'année après délibération du Conseil Municipal. Les périodes récurrentes de sécheresse rendaient cette extension de réseau urgente. Ce sera chose faite courant 2019. Elle permettra aussi, si nécessaire, de renforcer la ressource qui alimente les habitants de Plos.

Logements vacants : deux logements vacants à ce jour. Le T4 de la « maison rose » (initialement prévu pour les repreneurs du Relais de Sully) est en passe d'être reloué à une famille, avec 3 enfants pour l'école, qui nous arrive du département du Nord. Nos nouveaux restaurateurs ont préféré prendre une autre location. Le T4 de l'ancienne usine, libéré au mois d'août sera remis en location courant octobre dès que Jean-Pierre Despert en aura terminé avec les travaux de peinture.

Relais de Sully : la vente définitive va être signée dans les jours qui viennent. Pascal et Rose-Marie Lambert se donnent un bon mois pour s'installer et remettre l'auberge en route. Rendez-vous début décembre pour la réouverture officielle.

PLU : l'enquête publique est en cours. Il revient à l'ensemble du conseil municipal de faire œuvre de pédagogie pour informer la population de l'intérêt de faire ses observations sur le projet de PLU. Pour l'heure, le

Maire informe les conseillers de son recours gracieux contre la décision du Préfet qui a refusé l'une des rares extensions de zone constructible à l'ouest du village. En l'état, si ce refus perdurait le conseil municipal refuserait de voter le PLU.

Inauguration de la chaufferie : date fixée au samedi 20 octobre à 10h30 en présence du Préfet, des conseillers régionaux et départementaux.

Travaux en cours : fin de la campagne de goudronnage la semaine prochaine. Finalisation de l'accès au silo de la chaufferie. Peinture appartement T4 ancienne usine. Réfection de la salle d'eau de l'ancienne école de La Fargatte.

Demande des habitants de l'Hermet : ils ont sollicité la mairie pour la plantation (avec leur participation financière) de muriers platanes sur les parkings aménagés pour les résidents de ce hameau. Après débat, le conseil municipal souhaite reporter l'opération et limiter le nombre d'arbres mais avant tout il leur demande d'obtenir l'accord des propriétaires des terrains situés au-dessus.

Séances extraordinaires des 3 et 18 octobre et du 8 novembre

Le Conseil Municipal :

Valide les avenants au marché chaufferie concernant les travaux supplémentaires du lot 1 « gros œuvre » ainsi que les travaux supplémentaires du lot 2 « Chaufferie biomasse, réseau de chaleur et divers »

Vote à l'unanimité pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €, auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, à compter du 1^{er} novembre 2018.

Décide à l'unanimité de contracter crédit relais de 200 000 EUROS auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES afin de pallier le retard de versement des subventions attribuées au projets chaufferie et maison SERRE.

Autorise le maire à accepter la succession Serafinowski qui lègue le fonds de commerce du relais de Sully à la commune et à signer la vente de ce fonds de commerce à Pascal et Rose-Marie Lambert.

Valide à l'unanimité l'annulation de la dette de 477 € (quatre cent soixante dix sept euros) imputée à la société Ardèche Prestation de Service (APS)

Séance ordinaire du 30 novembre :

Le Conseil Municipal :

Valide à l'unanimité les 3 rapports de la Commission locale des charges transférées (Clect) de la CAPCA concernant la compétence GEMAPI, la fiscalité éolienne, l'adhésion au SDEA et la politique locale du commerce. Il valide aussi le rapport de la Clect concernant la prise de compétence pour la gestion des équipements sportifs.

Adopte à l'unanimité le régime RIFSEEP établi par la commune de Gluiras avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018.

Valide les décisions budgétaires suivantes : décisions modificatives DM N°1 du budget AEP et DM N°3 du budget Principal ainsi que l'admission en non-valeurs proposée par le comptable pour le budget AEP à hauteur de 648.98 € et pour le budget Principal à hauteur de 423.15 €.

Approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat au CDG07 pour la réalisation de la mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire de prévoyance et garantie du maintien de salaire.

Accède à l'unanimité à la demande de monsieur et madame Poncet pour la mise en place d'un enrochement en bordure du chemin communal à La Coste.

Autorise à l'unanimité l'engagement de 25% des crédits d'investissement 2018 pour le budgets AEP et principal de l'exercice 2019.

Reconduit pour 2019 le taux de la taxe d'aménagement 2018 à 2%, avec le maintien des mêmes exonérations.

Déclare par 9 voix pour 2 abstentions la vacance d'emploi sans publication d'offre d'emploi pour le grade d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe, afin de prendre en compte le changement de grade de la secrétaire de mairie.

Fixe à l'unanimité le prix de vente à 75 € des ordinateurs portables de l'école qui ont été remplacés dans le cadre du projet ENIR.

Valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Charmes-sur-Rhône au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Apporte à l'unanimité son soutien aux motions de l'AMRF portant sur la santé en milieu rural, la mobilité, l'intercommunalité et le prix des carburants.

Opte à l'unanimité pour le maintien des loyers des logements communaux sauf pour l'ancienne école de la Fargatte, fixé à 335€ et l'appartement n°6 de l'ancienne usine, réévalué à 380€.

Informations diverses :

Ecole de la Fargatte : pour information les loyers ne débiteront qu'à partir de décembre au vu des nombreux désagréments subis durant les travaux.

Relais de Sully : la succession Serafinowski léguant le fonds de commerce à la commune ainsi que de la vente de celui-ci aux futurs repreneurs du Relais de Sully ont été signées le lundi 26 novembre.

Résidence Paul Serre pour seniors : l'inauguration se fera le 15 décembre 2018 à 11h00, à cette occasion, une journée portes ouvertes sera organisée.

Commission d'attribution des logements de la résidence Paul Serre : une commission sera mise en place afin d'établir les critères permettant l'attribution des logements de la résidence Paul SERRE.

Festivités à venir : le Sou des Ecoles fait son loto annuel demain à partir de 19h30, le repas de Noël des seniors organisé par le CCAS se fera le 22 décembre à partir de 11h30, il sera suivi un spectacle de fin d'année et du passage du Père Noël avant le goûter. Pour le réveillon de la Saint-Sylvestre la traditionnelle randonnée des Farasses ainsi que la soirée proposée par Anim'Gluiras.



Carnet

Naissances

Miliana GRONDIN, Jacques SERVANT et Simbad, sont ravis d'accueillir ISAO né le 28 juillet.

Nouvelles brèves

Rappel : recensement des jeunes qui auront 16 ans dans l'année (nés en 2002).

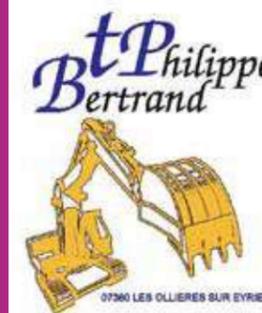
Gedimat
MATÉRIAUX & BRICOLAGE
Thierry COURBY

Négociant en matériaux de construction
Vente aux particuliers et aux entreprises

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
le samedi de 8h à 12h

725, route de Valence
07360 LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
thierry.courby0652@orange.fr

Tél. 04 75 66 20 74
Fax 04 75 66 31 54



- Terrassement
- Assainissement
- Travaux publics
- VRD
- Travaux forestiers

06 81 83 82 87
04 75 66 31 89
philippe.bertrand07@orange.fr

CHATEAU
BROWN
PESSAC-LÉOGNAN

www.chateau-brown.com



Rentrée réussie pour les enfants et le personnel

Avec 21 enfants inscrits cette année, notre école confirme si besoin était son utilité. Une nouvelle famille, avec deux enfants, arrivant dans le T4 vacant de l'ancienne usine, l'effectif passera à 23 en janvier 2019. L'équipe enseignante et périscolaire reste inchangée : Marlène Desmaisons (75%) et Thomas Hannequin (25 %) sont les professeurs des écoles, Anne Felix occupe le poste d'ATSEM. Géraldine Courthial et Véronique Garnier assurent l'accueil périscolaire et la cantine. Les prévisions pour la rentrée 2019 laissent prévoir au moins 24 élèves (sans compter les futurs locataires de la maison Mercier restaurée). Une progression qui nous rendrait éligible au co enseignement (un deuxième enseignant affecté sur la classe unique). Dispositif prévu pour les classes uniques de plus de 20 élèves : Pour rappel il faudrait être durablement au-dessus de 26 élèves pour avoir un deuxième poste fixe.

Equipement informatique : Plan mercredi :

La commune vient d'investir un peu plus de 10 000 € dans l'équipement informatique de l'école en partenariat avec l'Académie de Grenoble qui a pris à sa charge 50% de la dépense dans le cadre du plan ENIR (écoles numériques et ruralité). Un vidéoprojecteur interactif, 7 tablettes numériques et 7 ordinateurs portables permettront aux enseignants de donner à nos enfants l'indispensable culture numérique. Même si les apprentissages fondamentaux tels que le français et les mathématiques demeurent prioritaires, la maîtrise des nouvelles technologies du numérique est incontournable. L'équipe enseignante a désormais tous les moyens pour mener à bien cette tâche.

Pour rappel, le « Plan Mercredi » mis en place par le ministère de l'Education Nationale, consiste à faire du mercredi une journée périscolaire et non extra scolaire comme les vacances scolaires. Conséquence directe, ce n'est plus la CAPCA qui a la compétence pour organiser un accueil le mercredi mais les mairies. Cette décision est bien regrettable pour les petites communes. En effet, nous n'avons pas les moyens d'assurer ce service pour quelques enfants, seule une mutualisation avec les communes voisines permettrait une maîtrise du

coût. La commune de St Sauveur a lancé une concertation vers les communes voisines. Au vu du nombre potentiel d'enfants susceptibles d'être accueillis, le coût pour chaque commune (fixé au prorata du nombre d'habitants) serait rédhibitoire. Seule une solution « CAPCA », comme pour l'accueil de loisirs, basée sur la solidarité intercommunale (qui joue souvent des petites communes vers les plus importantes) serait viable... Finalement le retour à la semaine de quatre jours laisse un grand vide le mercredi... A ce sujet, je partage l'avis de Jack Lang, ancien ministre de l'Education Nationale : « en autorisant les conseils d'école à choisir librement entre la semaine de quatre jours et celle de quatre jours et demi, on a certainement fait le bonheur des enseignants et des municipalités (qui n'ont plus à financer les temps d'activité périscolaire supprimés), mais on a fait un mauvais coup à nos enfants ».

Projets pour l'année en cours :

Reprise des cours d'anglais avec July JARVIS. Un grand merci à July pour ce bénévolat. Musique, le projet « la musique et le cirque » est en place avec Mme Duethé intervenante « Ardèche Musique et Danse » (financement communal). Spectacle de Noël mutualisé pour les écoles du réseau. Il aura lieu à ALBON. Titre du spectacle « Noël Privé » par la compagnie « T'as pas tout vu ». Sortie financée par le Sou des écoles. Cycle natation à la piscine intercommunale de Vernoux. Au mois de mai, 3 journées de 2 séances. Coût partagé entre la commune et le Sou des Ecoles. De plus, trois sorties au gymnase intercommunal sont prévues pour cette année. A la demande des enseignants, compte tenu du succès rencontré l'an passé, le cycle tennis sera reconduit au printemps. La mairie se charge de solliciter le comité départemental Drôme-Ardèche.

Loto du Sou ces écoles :

Un beau succès qui permettra à l'association des parents d'élèves de soutenir les projets des enseignants. Merci aux généreux donateurs et à tous les participants.



Travaux résidence Paul SERRE



Travaux réfection route La Chapelle



Travaux le tractopelle

Les Travaux

Livraison de la résidence Paul SERRE

Pour parachever cette année de réalisations, la résidence Paul SERRE, destinée aux seniors autonomes, a été réceptionnée le 6 décembre, elle sera inaugurée le samedi 15 décembre à 11h. Toute la population est évidemment invitée à venir découvrir cette belle réalisation. A cette occasion, une opération portes ouvertes sera mise en place toute la journée. Vous aurez tout loisir de découvrir les cinq logements de la résidence à partir de 10h et après l'inauguration de 13h à 16h. Comme pour la chaufferie, l'adjointe Marie-Laure Courthial a réalisé une intéressante rétrospective photos qui, entre autres, résume l'évolution du chantier depuis le mois de janvier.

Les logements seront à la location dès le mois de janvier. Nous avons déjà quelques candidatures. Pour l'attribution de ces logements, une commission sera mise en place afin de définir les critères. Les habitants de Gluiras seront évidemment prioritaires. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de la mairie. Fin janvier, les logements restés vacants seront proposés aux personnes extérieures à la commune.

Quelques travaux sur le parc locatif

Indépendamment des deux gros chantiers, chaufferie et Maison SERRE, quelques travaux plus modestes ont été menés. Peintures pour l'ancienne école de La Fargatte, mise en conformité de l'électricité et réfection de la salle d'eau. Rafraîchissement d'un appartement de l'ancienne usine ainsi que la salle de restaurant du Relais de Sully.

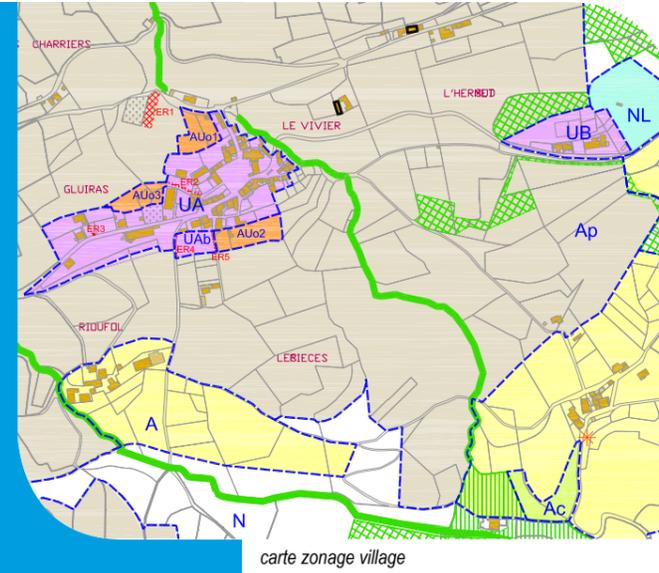
Cour de l'école maternelle

Elle a été terminée pour la rentrée scolaire : balançoire, jeux multifonctions, bac à sable et carrés potagers. Enfants, enseignants et parents sont ravis. Merci à Vincent et Laurent qui en réalisant l'installation de la grille et des jeux ont permis de belles économies. Coût total : un peu plus de 10 000 € HT. Une aide de 2 000 € du fonds de solidarité du conseil départemental adouci la facture. Deux dons respectivement de 1000 € et 600 € ont aussi contribué à financer cette réalisation. Merci aux généreux donateurs qui soutiennent notre école.

Et toujours la voirie... avec un tractopelle pour être plus efficace

L'entreprise « les Goudronneurs Ardéchois » a cette année remporté le marché de réfections de près de 2 km de nos voies communales ainsi que celui du programme de rebouchage. Pour 2018 ont été concernés les secteurs suivants : village (accès chaufferie et accès salle des fêtes), Bois de Geyx, Cols, La Chapelle, La Bosse, La Blache, Le Bas Vernet, Le Grand Chemin, La Fargatte, Magny et Marjanoux. Sans oublier la campagne d'entretien des fossés par l'entreprise Bertrand et les employés communaux.

La commune s'est dotée d'un tractopelle depuis fin juillet. Nous allons désormais être autonomes pour les fossés, la reprise des murs de soutènement, le soutien aux déneigeurs lors de grosses congères... Un bel investissement de 21 000 € qui, lui aussi, a reçu une aide du département de 5 000 €.



carte zonage village

Révision du PLU

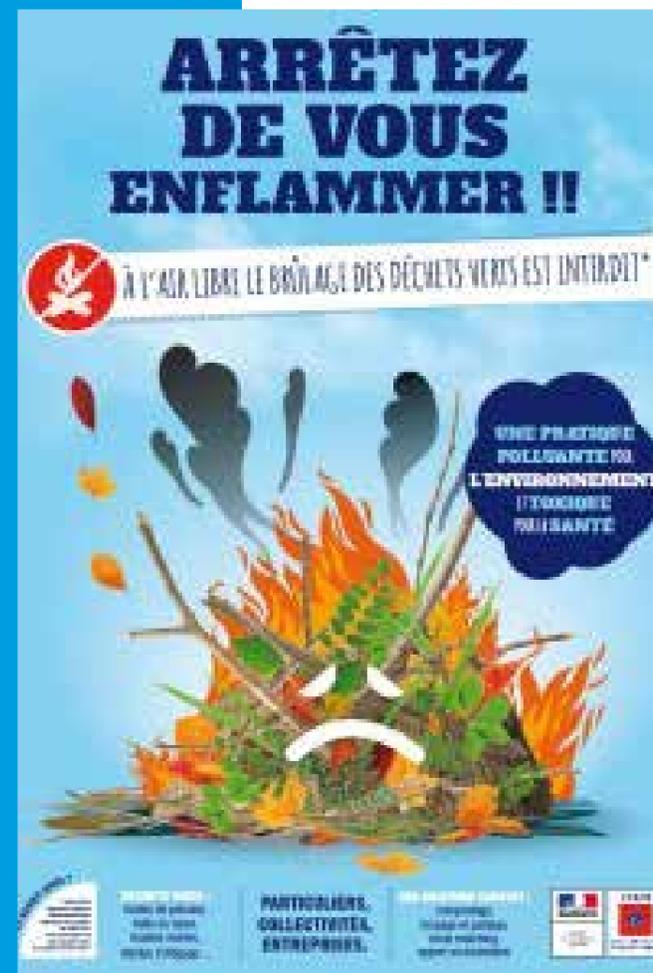
résultat de l'enquête publique et adoption du projet final

L'enquête publique s'est parfaitement déroulée du 17 septembre au 16 octobre. Une douzaine de contributions de la population ont été enregistrées. Sur la base de l'analyse de la commissaire enquêteuse, et des remarques de la mairie, certaines ont pu être prises en compte. Vous retrouverez le rapport final sur le site internet de la commune.

Pour sa part, le Maire avait adressé un recours gracieux au Préfet, afin de contester sa décision de suivre la recommandation de ses services (la DDT), en nous supprimant une zone constructible (de 2000 m²) ouverte à l'ouest du village. La commissaire enquêteuse ayant largement appuyé la commune dans cette démarche, ce recours gracieux a heureusement été accepté.

La dernière version du PLU, prenant en compte les quelques modifications retenues, sera présenté au Conseil Municipal extraordinaire du 20 décembre. Madame le Préfet disposera alors de un mois pour contester la délibération validant le projet de PLU modifié. Passé ce délai, le nouveau PLU sera enfin applicable, il réglera notre développement pour les quinze prochaines années.

Brûlage des déchets verts : quelques informations qui font réfléchir



L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) vient de mettre à disposition des élus, sur son site et gratuitement, un guide élaboré en juin dernier intitulé **Alternative au brûlage des déchets verts**, les collectivités se mobilisent. L'Ademe rappelle que chaque année, malgré une réglementation qui a été durcie, « un million de tonnes » de déchets verts sont brûlés. Pourtant, beaucoup ignorent que « brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km ». Dans ce domaine, écrit l'Ademe, « les collectivités sont des acteurs clés pour activer les changements de comportement », en « créant des infrastructures » et en « accompagnant la montée en compétence des citoyens ».

Après avoir fait le point sur les « méfaits inconnus » du brûlage de déchets verts, l'Ademe revient sur les alternatives (broyage, paillage, compostage, etc.). L'agence insiste sur le fait qu'il n'y a pas de solution toute faite et adaptée à toutes les configurations – au contraire, « chaque territoire doit trouver sa solution » pour limiter le brûlage, en fonction de la typologie de chaque territoire, en particulier pour limiter les coûts.

Pour notre commune, impossible d'envisager la collecte. Par ailleurs, le transport par chacun de nous vers la déchetterie ne serait pas très positif au plan écologique. Seul le compostage domestique, par les particuliers semble réaliste. A chacun de nous de réserver un coin de terrain pour composter tous les déchets verts. Une bonne habitude à prendre.

Pour des quantités plus importantes le broyage s'avère la solution. En attendant que ce service soit proposé sur notre commune par une entreprise ou un agriculteur, vous pouvez louer un broyeur. Pour notre collectivité, nous attendons toujours que la CAPCA s'équipe d'un matériel efficace mutualisé entre toutes les communes et mis à leur disposition. Quoiqu'il en soit, il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit sauf pour quelques situations dérogatoires comme les agriculteurs ou les propriétaires de châtaigniers.

Droit de réponse du comité des Fêtes

Le comité des fêtes nous a sollicités pour faire valoir son droit de réponse à l'article du précédent bulletin communal relatif au jugement du tribunal administratif de LYON. Nous avons évidemment répondu favorablement à cette requête : la liberté de la presse ayant évidemment pour corollaire le droit à répondre. Je me permets toutefois une précision : si Alain RISSON est particulièrement cité c'est tout simplement parce que c'est sous son mandat que la délibération de donner la gestion de la salle au CDF a été prise et que la convention qui laisse au CDF les recettes des locations a été signée. Enfin personne ne peut croire que notre ancien maire, par ailleurs trésorier du CDF, n'a eu aucune influence sur la décision de vider la cuisine. Quoiqu'il en soit, avec cette réponse à mon analyse parue dans le Bulletin communal N° 14 vous avez tous les éléments pour parfaire votre propre jugement. Il est temps de solder cette regrettable affaire !

Ceci est un droit de réponse, en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, complétée par la suite par diverses autres mesures réglementaires. Il est le fruit d'une discussion collective du bureau du Comité des Fêtes (CDF), sous la responsabilité de son président, M. Richard Walther. Il répond à l'article publié dans le n° 14 de Gluiras Infos (bulletin municipal), page 3, colonne de gauche.

L'article du journal municipal qui concerne les activités du Comité des Fêtes, comme la critique répétée, dans de nombreux numéros de ce journal, envers les anciens responsables de la commune et notamment de M. Alain Risson, maire de Gluiras pendant 31 ans (1977-2008), traduisent une façon de concevoir l'information que nous ne partageons pas.

Ainsi "l'affaire Comité des Fêtes/Commune de Gluiras", créée de toutes pièces par la municipalité dès son élection en 2014, est une des nombreuses manifestations de cette attitude hostile.

La situation est pourtant très simple et le Tribunal n'a laissé aucune place au "dubitatif" évoqué dans l'article incriminé.

- 1) Par deux fois (jugement en référé du 29 janvier 2016 et jugement sur le fond du 17 mai 2018), le Tribunal a rejeté toutes les conclusions de la commune
- 2) Le tribunal n'a pas retenu l'argumentaire de la commune (repris tel quel dans l'article de M. le maire) à propos des biens achetés et payés par le Comité des Fêtes. Il est dit que la commune n'a aucun droit, ni d'usage, ni de propriété de ces biens ils ne sont pas des "biens de retour".
- 3) En application de l'article 791-1 du Code de Justice Administrative, le tribunal n'a pas donné suite aux demandes des deux parties de versement d'une indemnité (et non à la seule demande du CDF).

Résumé en trois phrases simples :

- **Le tribunal a décidé.**
- **La commune a perdu les procès qu'elle a intentés.**
- **Tout ce qui a été fait par le CDF est légal.**

Il est intéressant de noter, dans l'article incriminé, le sens des formules utilisées à l'encontre du CDF et de ses responsables. Pourquoi dire :

- Le CDF serait devenu "gestionnaire d'un bien public" alors que le Tribunal a dit le contraire.
- Pourquoi citer deux fois M. Alain Risson, en ignorant l'existence et la fonction de M. Richard Walther, président du CDF.
- Pourquoi rédiger cet article en trois parties, la première utilise le mot "déboutée" alors que la bonne formule est "la commune a perdu ses deux procès contre le CDF", et dont les deux autres parties visent à tromper le lecteur par ses titres : "on peut rester dubitatif" et "une ambiguïté, pour le moins fâcheuse". La décision du Tribunal est pourtant claire et sans "doute" et sans "ambiguïté".

Pour finir, puisque l'on nous accuse aussi "de manquer d'élégance", précisons que les tables rectangulaires, les chaises, les bancs, l'estrade extérieure, les barrières de sécurité... que chacun des habitants utilise aujourd'hui, ont été payés par le Comité des Fêtes et laissés volontairement, par décision du CDF, à la disposition des gluirassous.

Richard Walther
Président du Comité des Fêtes de Gluiras

Richard Walther

Fermeture de « la boutique » : le maire répond à « Vivre à Gluiras »

La boutique gérée par l'Association Gluiras Accueil (AGA) existe et fait partie du « passage de la place de la Liberté » depuis de nombreuses années. Elle a successivement occupé, gracieusement, divers locaux communaux mis à sa disposition par convention avec la mairie. Elle est ainsi passée de l'espace qui abrite l'agence postale communale à la maison MERCIER où elle est actuellement après un passage de presque trois ans dans la maison SERRE qui est désormais une résidence pour seniors.

Sachant que nous allions réhabiliter la maison MERCIER, ce qui, rappelons-le, est une obligation puisque ce fut le motif de préemption par la commune lors de la vente de cette maison, le conseil municipal a notifié à l'AGA le non renouvellement de la convention triennale de mise à disposition de la maison MERCIER qui arrive à son terme le 15 mai 2019. Aujourd'hui, la réhabilitation de la maison MERCIER est actée. Elle a débuté par la mise en place de la sous station de chauffage reliant ce bâtiment à la chaufferie collective. La commune ne dispose donc plus de bâtiments inoccupés et comment ne pas s'en féliciter.

Une n^{ième} et bien inutile polémique

Vous avez peut-être lu en dernière page de « Vivre à Gluiras » la polémique déclenchée par ce non renouvellement. « **Agressivité, calomnie, violence, triste comportement et même, nervis** » tels sont les mots que l'on peut lire dans cet article. Pourquoi une telle violence dans ces propos ? Je défie quiconque de trouver dans mes écrits et/ou mes paroles des allégations de ce niveau. On peut avoir des désaccords sur telle ou telle décision et les exprimer, en acceptant les réponses qui peuvent en découler, mais de là à tenir un tel langage...

Je suis donc obligé de clarifier les choses. Aujourd'hui, le problème n'est pas de débattre de l'intérêt de « la boutique », mis en avant dans VAG, mais d'admettre tout simplement **que la commune n'a malheureusement plus les moyens de mettre gracieusement à disposition un local pour cette activité. J'affirme, qu'il n'y a dans cette décision, aucune agressivité ni calomnie. L'AGA n'est dans aucun collimateur, foin de paranoïa ! La locataire de l'ancienne poste a témoigné devant moi, à Françoise Chalabreyse (gérante de la boutique) que l'enseigne de la boutique a été arrachée par le vent le dimanche 14 octobre en fin d'après-midi. Alors pourquoi cet inutile mensonge accusant d'hypothétiques nervis ?**

L'AGA continue (et c'est bien normal) de bénéficier largement des installations communales : salle polyvalente pour le Yoga, salle de la Fargatte pour les cartes du mardi. Comme toute association elle est une richesse pour la commune. Pour le reste, nous ne pouvons quand même pas être tenus pour responsables de l'essoufflement des bénévoles et des participants pour les activités théâtre et couture qui ont cessé.

Libération anticipée : une décision citoyenne

J'ai sollicité Juliette Guillermond, la Présidente de l'AGA, pour une libération anticipée des lieux. Compte tenu de la saison d'hiver, le préjudice pour une activité qui de toutes manières doit déménager me semblait somme toute acceptable. Cette demande a effectivement été acceptée et je salue le comportement citoyen de Juliette et de l'équipe de la boutique. Cela permettra aux travaux de débuter en tout début d'année pour une mise en location et donc l'accueil d'une famille, d'ici la rentrée 2019. Dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat (50 000 € depuis 2014), six mois de loyer (soit 6000 €) représentent, croyez-le, une recette non négligeable !



Commémoration du 11 novembre 1918

Comme dans toutes les communes de France, il y a cent ans, les cloches ont sonné à 11h pour marquer ce centenaire de l'armistice.

Après la traditionnelle lecture du message du Président de la République, les élus se sont relayés pour lire les noms de tous les enfants de la commune disparus durant ces cinq terribles années. Ensuite, Monique et Pierre Simonot ont, comme chaque année depuis 2014, livré, par la voix du maire leurs dernières recherches. Ils ont retrouvé la trace de tous les « Gluirassous » tombés au champ d'honneur en cette dernière année de guerre. **Un recueil de leurs recherches sera réalisé et sera disponible à prix coutant en mairie.**

En cette année particulière, l'implication des enfants de l'école semblait une évidence afin de cultiver le devoir de mémoire. Dans cette optique, la mairie avait offert un excellent document adapté aux enfants : le Quizz de la Guerre de 14/18. Par ailleurs Marlène Desmaisons, la professeure des écoles avait entrepris de former une petite chorale qui a magnifiquement chanté la Marseillaise juste après le dépôt de gerbe par deux écoliers du village.

sarl SOUCHE
LOCATION MATERIEL BTP
AGRÉGATS - LIVRAISON

Les Bruas
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux

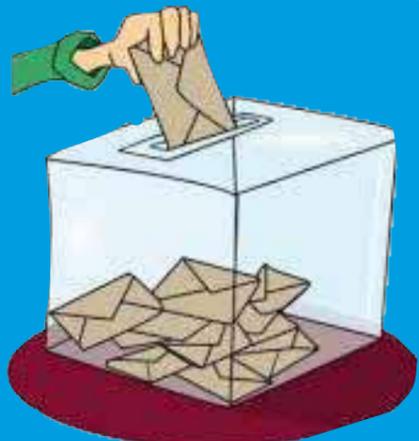
04 75 30 66 82
06 72 00 39 04

Cuisine Régionale à base de produits frais du terroir
Gibiers - poissons selon saison

Sabarot

Tél. 04 75 66 60 08 - Fax : 04 75 66 62 24
charles-andre.sabarot@orange.fr
Saint pierre ville 07190

Vie municipale



Inscriptions sur les listes électorales

Est-il nécessaire de rappeler que, au-delà d'être un devoir citoyen, cette inscription est obligatoire ? pour ceux qui doivent régulariser leur situation voici quelques informations.

Les communes ne sont plus dans l'obligation de prévoir une permanence le lundi 31 décembre 2018 pour permettre l'inscription sur les listes électorales dans la commune. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2019 et de l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^e vendredi précédant ce scrutin (exceptionnellement, jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Que les personnes fassent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles seront inscrites sur les listes électorales pour tous les scrutins à compter du 11 mars 2019 (date à partir de laquelle les listes électorales seront extraites du REU pour le vote aux élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.)



Transition énergétique : la commune marque son engagement

Les belles décisions de la COP 21 (qui s'est tenue à Paris en octobre 2016) ne seraient rien sans l'engagement de chaque pays. Cet engagement passe par la contribution, même modeste, de tout un chacun. C'est ce que nous pouvons tous faire en respectant le tri de nos déchets ou l'interdiction de brûler nos déchets verts (sur ces deux points il y a encore de larges progrès à réaliser : nous voyons encore trop souvent de beaux feux au milieu des jardins et des cannettes de bière le long de nos routes).

Un ambitieux programme de rénovation thermique.

Pour sa part, le conseil municipal essaie de participer à l'effort national. Tout d'abord, depuis trois ans, avec un programme de rénovation thermique de divers bâtiments communaux : ancienne poste, relais de Sully, logements de l'ancienne cure, portes d'entrée des six logements de l'ancienne usine, cantine scolaire, bâtiment de la nouvelle école...

Chaufferie collective et éclairage public

La réalisation de la chaufferie collective va évidemment dans le même sens puisqu'elle permet de remplacer 4 chaudières au fioul et 5 qui fonctionnaient au propane. Elle assurera par ailleurs, le chauffage des 5 logements de la résidence Paul SERRE.

Le passage de l'éclairage public en mode LED avec diminution de 80 % entre 23h et 6h générera de belles économies d'électricité. Le chantier aurait dû débuter mais notre maître d'ouvrage délégué, le SDE07, a pris quelque retard sur la mise en œuvre.

Des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école.

Depuis les vacances de Toussaint, le toit de l'école héberge des panneaux photovoltaïques. Le conseil municipal a donné son accord aux «Centrales Villageoises » pour cette réalisation. Cette société coopérative d'investissement collectif (SCIC) a déjà un vingtaine de réalisations à son actif. La commune, comme d'autres communes voisines, va venir grossir les rangs des actionnaires de cette belle initiative.

Inauguration de la chaufferie collective



Sept bâtiments pris en charge

L'ancienne école, la mairie (avec l'Agence Postale Communale), la maison Mercier, l'ancienne poste, la maison SERRE, l'auberge le Relais de Sully et la « maison rose », ces sept bâtiments seront chauffés depuis la chaufferie collective. Soit l'équivalent d'une douzaine de logements T4. Cette chaufferie écoresponsable permettra le remplacement de 4 chaudières au fioul et 5 chaudières au propane. Cela assurera une meilleure maîtrise du coût de l'énergie pour les années qui viennent.

Un retour sur investissement assez long

Malgré les 63% de subvention (Etat, Département et Région) obtenus pour réaliser cet

Samedi 20 octobre, par une magnifique journée d'automne ou plutôt d'été indien, tous les habitants de la commune étaient conviés à l'inauguration de la chaufferie collective. Après avoir coupé le traditionnel ruban avec la Conseillère Départementale Laetitia SERRE, le Maire a pu, à travers sa présentation de la réalisation, retracer l'historique de ce projet. Laetitia SERRE, quant à elle, soulignait la vitalité de notre commune et le soutien du Département pour accompagner les communes dans leur engagement vers la transition énergétique.



Trois ans de gestation pour un bel accouchement

C'est sur la base du bilan énergétique de la commune, établi par le SDE07 (Syndicat Des Energies de l'Ardèche), qu'une étude de faisabilité, largement financée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), conduite en 2015, a convaincu le conseil municipal de se lancer dans ce projet. Pour prévenir toutes mauvaises surprises dans cette entreprise, le conseil municipal a choisi une délégation de maîtrise d'ouvrage au SDE07 qui a apporté toute sa compétence technique.

Un premier appel d'offres a permis de sélectionner le maître d'œuvre, le Cabinet

COSTE de Valence. Celui-ci a accompli sa mission, de la conception au suivi de la réalisation, avec un professionnalisme exceptionnel et particulièrement rassurant pour Marie-Laure COURTHIAL, l'adjointe en charge du suivi de chantier.

Le second appel d'offres, a permis de sélectionner les entreprises qui allaient réaliser cette chaufferie sous la houlette du maître d'œuvre. FT constructions du Pouzin pour la maçonnerie, Croze/Laffont du Puy en Velay et de St Michel d'Aurance pour la chaudière et le réseau de chaleur ont parfaitement rempli leur cahier des charges. Mention particulière à l'entreprise Laffont pour la réalisation du réseau de chaleur et des six sous-stations, un bel ouvrage.

équipement, le retour sur investissement sera assez long. En effet pour amortir les 135 000 € restant à la charge de la commune, les locataires des logements communaux se verront facturer un part chauffage qui intégrera une participation à l'amortissement (exactement comme la part fixe que nous acquittons sur la facture d'eau). Pour que la part chauffage ajoutée au loyer reste raisonnable, nous avons choisi un amortissement sur 30 ans, soit 4 500 €/an, (on compte en général 40 ans pour le réseau de chaleur et 20 ans pour la chaudière.) La part variable de chaque utilisateur sera facturée sur la base de la consommation d'énergie enregistrée sur son compteur personnel.

GENEVIÈVE GENTON
S.A.R.L.
HAVOND Mickael
GENTON Ludovic
06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton
Pcs - 07190 GLURAS - 04 75 29 28 82
sarhavondgenton@acil.com

MAROQUINIER RESPONSABLE & DURABLE
SIS

SARL VIALLET
Mobile : 06.80.85.14.57
Tél : 04.75.65.46.29
07190 Gluraz
Magney
Maçonnerie Génie civil (neuf & rénovation)
Couverture & Charpente
Doublage
Email : entrepriseviallet07@aliceadsl.fr

GA Anthony MOINS
Accès et abords de villas
Voieries communales
Parkings
Constructions routières
07 360 St Michel de Chabrillanoux
06 67 17 28 15
www.goudronneurs-ardechois.fr

FRECH' BLONDE
FRECHET BOISSONS
EURL DFBC
Quadr. Juyes 07360 Les Olliviers sur Eyrieux
Tel : 04 75 66 07 07 / Port : 06 08 93 66 91

PLOMBERIE
Sylvestre Ranc
645, route de Charenzol
07190 Saint-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 44 67



EHPAD Les Muriers menacée

Depuis Juin, une lourde menace pèse sur la reconstruction de l'EHPAD les muriers au Moulinon. La fondation propriétaire, Les Diaconesses de Reuilly, alors qu'elle venait d'obtenir le permis de construire, a manifesté le désir d'abandonner le projet, sur St Sauveur tout au moins. Face à cette annonce, une importante mobilisation des élus, des personnels de santé et de la population s'est organisée durant tout l'été pour sauver l'EHPAD. Ces manifestations ont, semble-t-il, fait prendre conscience à tous les impétrants, que les enjeux dépassent largement la seule commune de St Sauveur de Montagut.

Enfin une réunion, début septembre, entre la fondation, l'Agence Régionale de Santé et Le Département a débouché sur la mise en place d'un moratoire de 3 mois visant à redéfinir le projet et surtout à en déterminer toutes les implications. Un cabinet d'étude a en charge de mesurer tous les enjeux d'un éventuel départ des Muriers. Enjeu économique, enjeu social, qui impacteront l'ensemble des communes environnantes. Le cabinet a reçu l'ensemble des maires des communes voisines de St Sauveur. Tous ont pu insister sur le fait que c'est tout l'équilibre d'un territoire qui est menacé. Croisons les doigts pour que la solidarité prévale sur le seul souci financier et que l'EHPAD soit bien reconstruit, comme prévu, au Moulinon.



Relais de Sully

Pascal et Rose-Marie Lambert, arrivés en novembre ont pris le temps de trouver leurs marques avant de rouvrir officiellement l'auberge communale du Relais de Sully. Dimanche 2 décembre ils affichaient quasiment complet. De bon augure pour un succès attendu de nos nouveaux aubergistes.

La population est invitée à venir partager un verre lors de la présentation officielle qui se fera le 15 décembre, jour de l'inauguration de la résidence Paul Serre.

Service Civique : Djessy Delarbre en fin de mission

Djessy Delarbre vient d'accomplir ses huit mois de Service Civique. Huit mois au cours desquels, Djessy s'est montré à la hauteur de sa mission. Il a pu apporter son aide aux personnes qui en faisaient la demande en mairie : jardinage, peinture, débroussaillage, mais aussi balisage des chemins avec les Légremis. En renfort de Vincent et Laurent il a aussi découvert la maçonnerie. Nous allons continuer à l'accompagner pour l'aider à trouver un apprentissage : Djessy est, en particulier, suivi par le Point Information Jeunesse (PIJ) itinérant de la CAPCA. Pour ce qui est du Service Civique, la mission est à nouveau proposée sur le site national dédié nous sommes en attente de candidatures.

Dématérialisation trop rapide des services publics Le Défenseur des droits s'inquiète (et nous aussi !)

Une généralisation toute proche

« D'ici 2022, 100 % des démarches administratives pourront être effectuées depuis Internet – sauf première délivrance des documents d'identité officiels. Il sera, par exemple, possible pour le citoyen de faire une demande de procuration électorale sans se rendre au commissariat. » Et si la politique de dématérialisation des services publics promise par Emmanuel Macron était « trop rapide » ? En rendant sa décision le 3 septembre dernier, Jacques Toubon, le Défenseur des droits, sonne l'alerte. « L'enjeu est celui du maintien de la cohésion sociale : une dématérialisation trop rapide des services publics entraîne des risques d'exclusion et une augmentation du non-recours aux droits, mettant en péril l'égalité de toutes et tous devant le service public qui constitue un principe fondamental de la République. » Point de départ de ce message adressé au Premier ministre Édouard Philippe et au ministre de l'Intérieur Gérard Collomb : « plusieurs milliers de saisines relatant les difficultés rencontrées avec l'Agence nationale de titres sécurisés (ANTS) ». Dans le cadre du Plan préfectures nouvelle génération (PPNG), mis en place en 2015, celle-ci remplace l'accueil auparavant assuré en préfecture ou en sous-préfecture par des démarches en ligne. Pour l'essentiel, les usagers dénoncent « les délais excessifs » de traitement de leurs demandes de permis de conduire ou de certificat d'immatriculation de véhicule, « les nombreuses pannes informatiques » ou encore « leurs difficultés à joindre les services de l'ANTS ». « De nombreuses atteintes aux droits des usagers de service public. » Au vu de ces interpellations, le Défenseur des droits juge que les usagers ont « été insuffisamment informés en amont de la réforme, trop peu accompagnés une fois celle-ci généralisée » et leurs « difficultés particulières d'accès et de maîtrise d'Internet n'ont pas été prises en compte ». En mars 2017, une enquête publiée par le Défenseur des droits révélait que 27% des Français sont « toujours sans accès à Internet » et 33% sont « peu à l'aise avec cet outil ». Le résultat du Baromètre numérique 2018, selon lequel 13 millions de Français sont en difficulté avec les outils numériques, confirme cette tendance. Pour faire reculer ce que Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État au Numérique, appelle

« l'illectronisme », le gouvernement a pour ambition de former 1,5 million de Français au numérique chaque année.

« Ne pas dématérialiser un service sans une alternative papier ou humaine »

Dans ce contexte, le Défenseur des droits rappelle que « la responsabilité de l'État est de ne pas dématérialiser un service sans mettre à disposition une alternative papier ou humaine faute de quoi l'utilisateur perd toute possibilité d'échanger avec l'administration lorsqu'un bug informatique se produit ou lorsqu'un dossier est perdu ». Jacques Toubon critiquait déjà dans son rapport annuel 2017 une « complexité croissante des procédures administratives et distance accrue entre les administrations et les usagers ». À cet égard, le Défenseur des droits réitère sa demande « d'introduire dans la loi une clause de protection des usagers, prévoyant l'obligation d'offrir une voie alternative au service numérique dans le cadre de la mise en œuvre de toute procédure de dématérialisation d'un service public ». Il adresse, par ailleurs, au gouvernement une série de préconisations portant notamment sur les délais de traitement et de délivrance des demandes de titres de circulation, sur les difficultés à joindre les services de l'ANTS sur la plateforme téléphonique, sur les difficultés liées à l'insuffisance de l'accompagnement du public dans les points numériques ou encore sur l'absence de procédure alternative à la voie numérique.

Accompagnement communal

Rappelons qu'au niveau communal, le centre multimédia est à disposition du public, à l'Agence Postale communale, pour les personnes qui n'ont pas de possibilité d'accès à internet chez elles. Une connexion permanente est possible grâce au « HotSpot » qui assure un accès sur toute la place de la Liberté.

A noter que dans la salle commune de la résidence seniors, un poste informatique sera à disposition des résidents et que le CCAS mettra en place un accompagnement pour les démarches dématérialisées. Enfin, la CAPCA, avec la MASP (maison de service au public) itinérante complétera cette indispensable assistance pour lutter contre la fracture numérique.

Théâtre de Privas (on devrait dire théâtre de la CAPCA)

Le projet de rénovation du désormais théâtre intercommunal avance puisque les travaux devraient débuter en février 2019. Par voie de conséquence, la saison 2018/2019 va se poursuivre dans une structure provisoire, un chapiteau, installé zone des Tamaris à Flaviac.



Nouvelles envolées du théâtre

Une nouvelle fois notre commune bénéficiera de ces escapades « hors les murs » du théâtre intercommunal de Privas, avec la programmation, le samedi 1^{er} juin, d'un spectacle dans notre salle des fêtes. Nous accueillerons GREG & NATACHA Duo théâtral, jonglé et humoristique, avec : Juliette Hulot (comédienne et jongleuse), Martin Beauvarlet de Moismont (comédien et jongleur) qui joueront leur spectacle « Ce ne sera pas long ».

Point d'information jeunesse (PIJ) itinérant

Un nouveau service à la disposition de la jeune population. Solenn PIERIN est venue à Gluiras pour rencontrer Djessy et mettre en place un accompagnement dans sa recherche d'une formation. N'hésitez pas à contacter ce service au pôle de proximité de la CAPCA des Ollières.

Vie de la CAPCA



Activités ADOS

Durant les périodes de vacances scolaires diverses activités à destination des 11/17 ans sont proposées. Programme disponible en mairie, sur le site internet de la commune et sur le site de la CAPCA.

Maison de Service au Public (MSAP) itinérante

Un espace sera mis à la disposition de ce nouveau service de la CAPCA pour un accueil en mairie dès qu'un calendrier sera établi. Ceux qui le désirent pourront alors prendre RDV pour se faire accompagner sur toutes les démarches qui leur posent problème.

Renov Futé

Ce service peut vous accompagner et vous aider à trouver des solutions dans vos projets de rénovation, de réhabilitation, de transformation, de votre habitation. Contactez la CAPCA.

Office de Tourisme :

Mi-novembre, autour de la présidente, Martine FINIELS, Jean Marc FOGNINI le directeur et toute l'équipe de l'OT de la CAPCA réunissaient à Veyras les professionnels du tourisme, partenaires ou non, afin de leur présenter le bilan touristique 2018. Il a aussi été question des diverses actions de communication entreprises en 2018 mais aussi du programme pour 2019. Patrice Forget, qui gère le gîte de Chapelèche, nous a fait un retour très positif sur la dynamique qui se dégage de l'équipe en charge de faire connaître les richesses touristiques de nos territoires.

Transports

Le réseau T'CAP : bougez avec l'agglo ! Pour aller à St Sauveur ou à Privas, les transports scolaires sont accessibles aux usagers.

SVO6-BEAUVE NE-ST SAUVEUR DE MONTAGUT / ST ETIENNE DE SERRE Ecole			
Les Cars de l'Eyrieux 04 75 29 11 15			
> Aller		> Retour	
	Immejv	Im-jv	Im-jv
BEAUVE NE Village	07:25	ST ETIENNE DE S Ecole	16:15
GLUIRAS Moulancher	07:40	ST ETIENNE DE S Les Plaines	16:30
GLUIRAS L'Hermet	07:42	ST SAUVEUR DE M Collège	12:15 16:50
GLUIRAS Village	07:44	ST MAURICE EN CH La Roche	12:20 16:55
GLUIRAS La Grange	07:47	GLUIRAS La Pause	12:30 17:05
GLUIRAS Crt La Marette	07:48	GLUIRAS Le Cros	12:31 17:06
GLUIRAS La Fargatte	07:52	GLUIRAS St Martin	12:33 17:08
GLUIRAS St Martin	07:53	GLUIRAS La Fargatte	12:34 17:09
GLUIRAS Le Cros	07:54	GLUIRAS Crt La Marette	12:37 17:11
GLUIRAS La Pause	07:55	GLUIRAS La Grange	12:39 17:13
ST MAURICE EN CH La Roche	08:00	GLUIRAS Village	12:41 17:15
ST SAUVEUR DE M Collège	08:05	GLUIRAS L'Hermet	12:43 17:17
ST ETIENNE DE S Les Plaines	08:25	GLUIRAS Moulancher	12:45 17:19
ST ETIENNE DE S Ecole	08:40	BEAUVE NE Village	12:54 17:28



Vie associative

AJAFE07



Soirée « fête au village »

Une belle soirée, vendredi 10 août, à l'extérieur de la salle des fêtes, autour du four à pain, animée par le groupe country de Vernoux. Ambiance familiale pour le plus grand bonheur des estivants.



Castagnades 2018

Encore une belle réussite à mettre à l'actif de l'association AJAFE. Samedi 13 octobre, durant tout l'après-midi les démonstrations d'activités anciennes, le marché de producteurs locaux, le four à pain, l'animation du groupe country de Vernoux, ont attiré les nombreux visiteurs. L'accueil camping-cars de l'Hermet, bien que non encore achevé, affichait complet. En soirée, la salle était comble pour le repas toujours très prisé : pot au feu cuit au chaudron et dessert « châtaigne ».

Le même succès s'affichait à St Pierreville pour la rando gourmande du samedi matin et les animations du dimanche. Bravo à tous les organisateurs et rendez-vous en 2019 en espérant le même beau temps.

Avec Anim'Gluires

Soirée Karaoké

Participation moyenne, samedi 22 septembre, pour cette soirée karaoké. Un excellent couscous (Remy à tout prix) était proposé et servi par les bénévoles de l'association.

Prochaine manifestation

Anim'Gluires organise le réveillon de la St Sylvestre à la salle des fêtes. Réservation au 06 42 35 55 24 avant le 25 décembre.

Fête de l'Amitié, une belle fête des voisins

C'est devenu une tradition, le 3^{ème} week-end de juillet c'est soirée bombine ! Le Principe est simple, chacun amène ce qu'il veut mais au moins de quoi participer à la bombine collective (recette de Régis Havond imposée !) On épluche les patates, les oignons, etc... Et, pendant que ça cuit on partage l'apéro. La bande à Régis nous régale de musique traditionnelle : un superbe moment. Notez déjà le Rendez-vous 2019 : samedi 20 juillet.



Anim' GLUIRAS propose ...

Soirée St. Sylvestre / Nouvel An 2019

Duo de terrine de canard et de foie gras et sa salade gourmande

Cassolette de poisson à la fondue de poireaux

Fondant de veau, poêlées de champignons écrasés de pommes de terre et ses légumes

Fromage

Parfait glacé aux fruits rouges menbringués

Tarif : 35 € (adultes) 15 € (enfants)

Salle des fêtes de GLUIRAS, 31 décembre à 20h

Ambiance assurée!
Confions offerts

Réservation indispensable (avant le 23 décembre)
06.42.35.55.24 (Caroline Fayard)

Vie associative

Avec le CCAS : Grosse activité pour l'équipe du CCAS



14 juillet dans la tradition

Le bâchage en urgence s'est finalement avéré inutile et la soirée a été épargnée par la pluie. Le groupe « Canel Wine Pear » en totale symbiose avec le public a pu apporter la touche musicale : chansons en première partie et DJ pour le bal après le feu d'artifice. Une affluence somme toute correcte en regard du nombre de manifestations analogues dans toutes les communes voisines.

15 juillet soirée théâtre avec les ateliers du Phoenix

La CCAS était heureux d'apporter son soutien à cette troupe amateur née d'un atelier théâtre conduit tout au long de l'année par deux professionnels (Roland MATHIEU et Joël BOYER). Un atelier qui se conclut chaque année par une tournée d'une quinzaine de jours.

Bravo pour cet engagement et surtout pour ce résultat exceptionnel. Ces ados nous ont régales avec leur interprétation de « Peyre-



beille comédie épouvantable » : l'histoire de l'auberge de Peyrebeille revisitée façon comédie. Certains des acteurs ont fait montre d'un réel talent : un vrai bonheur ! Ce qui ne peut que nous conforter dans l'idée que lorsqu'on s'occupe de nos ados, il en ressort toujours un résultat positif.

Nous avons évidemment déjà postulé pour accueillir cette troupe lors de leur prochaine tournée.

Soirée « Cabaret » autour du four à pain

Vendredi 27 juillet, pizzas, caillettes, planche ardéchoise, buvette : tout pour les gourmands. La partie musicale était confiée à Henri MAQUET, un véritable homme-orchestre qui nous

Vie associative

a fait passer un agréable moment. Six de nos propriétaires de gîtes étaient présents accompagnés de leurs « touristes du moment ».

Soirée choucroute du 10 novembre

C'est une tradition automnale qui, au-delà de financer l'arbre de Noël de fin décembre, permet de se retrouver autour d'une spécialité qui fait toujours l'unanimité. Merci aux membres du CCAS pour l'organisation, à Remy Penaloza pour l'excellente choucroute et à tous ceux qui sont venus partager ce moment. Les bénéficiaires financeront l'arbre de Noël des enfants.

Noël Intergénérationnel

Samedi 22 décembre, les seniors d'abord, se retrouveront à la salle des fêtes pour le repas de fin d'année concocté par les bénévoles du CCAS. Ensuite à partir de 15h30, place aux enfants de la commune pour l'arbre de Noël.



Spectacle, passage du Père Noël et goûter au programme. N'hésitez pas à venir partager ce bon moment avec les enfants et leurs parents. Vous pourrez savourer les bugnes de Solange et Christiane, ainsi que les papillotes (si les enfants vous en laissent).



Henri Maquet, l'homme- orchestre du 3^{ème} millénaire

« En route pour un voyage sonore inimaginé : débrouille talentueuse, perception minutieuse, inventivité décapée, l'art de réconcilier les temps et de déjouer les espaces, sensibilité aux aguets, créativité insondable et subtil mélange entre le structuré et l'essence du poétique : s'égarer, rêver, voyager, un grand jeté entre hier et demain, tout en gardant le goût des détours et cheminements sonores improbables et maîtrisés. Identité artistique unique, mystérieux et pourtant si proche. Moderne et bien au-delà »



Les Concerts d'été à La Chapelle font salle comble



Dans deux registres totalement différents, les artistes qui se sont produits cet été dans le cadre magique de La Chapelle ont émerveillé le nombreux public. Ces quatre concerts ont fait salle comble et attiré à Gluiras plus de trois cent personnes. Cette touche culturelle, parmi les nombreuses animations de l'été proposées tant à Gluiras que dans les communes environnantes, permet à notre commune de se démarquer et d'attirer un public mélomane qui découvre aussi nos beaux paysages. Notre collectivité peut être fière d'apporter son modeste soutien à cette belle initiative de l'association Arts et Amis.

Le Duo Voyageur, originalité et virtuosité
Ce duo qui a ouvert les festivités les 11 et 12 août, se composait du violoniste Yardini Torres passé par les conservatoires d'Avignon et Genève et de l'altiste et accordéoniste Guillaume Leroy qui lui, a connu les conservatoires de Paris et Moscou. Ils nous ont fait découvrir un programme éclectique qui passait des œuvres de Vitali, Haendel, Bloch, à celles de Dinuciu, Brahms, et Piazzolla. Les auditeurs ont ainsi été entraînés à travers des musiques originales et des sonorités exceptionnelles. Les longs applaudissements qui ont salué cette prestation soulignaient le bonheur des spectateurs.

Yuki Kondo une pianiste de rêve
Tout juste arrivée du Japon Yuki Kondo a, elle aussi, donné deux concerts de très haut niveau, les 19 et 22 août. Pour son troisième passage à la Chapelle elle a démontré toute l'assurance acquise depuis son 1er prix décroché en 2014 au concours international Teresa Llacuna de Valence. Il est vrai que cette jeune pianiste japonaise a depuis accumulé les premiers prix un peu partout à travers l'Europe. Elle est par ailleurs désormais considérée comme la meilleure

pianiste du Japon. On mesure mieux le privilège qui nous est donné de découvrir un tel talent dans notre petit village. Son programme cette année, après une première partie consacrée à Chopin, passait par Mozart, Liszt et Rachmaninov. Même sans être féru de musique classique on ne peut qu'être ému par l'énergie et la virtuosité de Yuki Kondo. Ces deux heures de concert ont paru finalement bien courtes.

Concert de la TOUSSAINT : un magnifique duo pour un spectacle original
Samedi 3 novembre à 17h, un concert-lecture Chopin-Sand, par Rebecca Chaillot au piano et Patricia Thevenet, comédienne, pour la lecture des textes.

Les plus belles œuvres de Chopin ponctuées de la lecture de lettres de George Sand choisies dans son immense correspondance pour raconter sa liaison avec le compositeur, de la rencontre à la rupture. Les pièces de Chopin ont été écrites à Nohant, à Paris ou à Majorque dans cette période, à l'exception de la première composée en Pologne pour rappeler le pays d'origine de Chopin et la dernière, un Nocturne posthume qui clôt le concert sur la nostalgie.

Entre théâtre et concert, ce spectacle, créé par la pianiste Rebecca Chaillot et la comédienne Patricia Thevenet, suscite une grande émotion dans l'écoute renouvelée du compositeur dont on découvre la vie, la maladie, l'amour et le désamour.

Encore un grand merci à Maghi et Antoine Leenen et à l'association Arts et Amis pour nous faire partager de tels moments.

Avec le Comité des Fêtes

un 32^{ème} Festival de qualité

Même s'il était plus modeste en nombre d'exposants, ce 32^{ème} festival a proposé, les 3 et 4 novembre, des artistes de grande qualité. Marc Roure, un sculpteur sur bronze (renommé) proposait ses œuvres dans la salle du conseil. Deux photographes locaux, Régis Havond et Marc Branet, présentaient des clichés originaux chez Krikor. Enfin, la salle des fêtes accueillait deux artistes. Yann Martin qui se définit comme un peintre atypique entre peinture et sculpture sur des supports multiples partageait la salle avec Bernard Froment « agrisculpteur », qui est effectivement agriculteur avant d'être sculpteur. Celui-ci fait revivre des morceaux de bois, glanés dans la nature et dont la forme l'inspire. En leur greffant du verre, il crée des œuvres très originales.

Il n'était pas porté par le Comité des Fêtes, cependant, le concert de La Chapelle, samedi 3 novembre à 17h, a parfaitement complété ces deux jours de culture (lire l'article par ailleurs).

Prochaine manifestation du Comité des Fêtes



L'édition 2018 de « dis-moi dix mots » devrait être organisée le 16 mars. Cette nouvelle édition est consacrée aux différentes formes de l'écrit : « **Dis-moi dix mots sous toutes les formes** ». Les dix mots choisis pour illustrer cette thématique sont : **arabesque, composer, coquille, cursif/-ive, gribouillis, logogramme, phylactère, rébus, signe, tracé.**

Les lettres, les mots, les phrases ont un sens... et une forme. Cette forme sensible peut faciliter la compréhension ou, au contraire, la rendre énigmatique. A vous de jouer avec ces mots !



Avec les Légrémiss



Nuit des étoiles du 13 août malheureusement annulée... faute d'étoiles ! Le mauvais temps a malheureusement contraint les organisateurs à cette annulation.

Assemblée générale du comité départemental de randonnée.

Le 28 novembre un trentaine de participants se sont retrouvés à Gluiras pour l'assemblée générale du comité départemental Drôme Ardèche de la Fédération Française de Randonnée. L'occasion de faire découvrir notre commune à des présidents d'associations de randonneurs unanimement séduits. Beaucoup ont d'ores et déjà coché le 8 mai 2019 pour la ronde des fours.

Prochain Rendez-vous : randonnée des farasses le 31 décembre juste avant d'aller réveillonner avec Anim'Gluiras.

Assemblée générale de l'association : courant janvier.



Eyrieux Solidarité : une belle fête à Dunière sur Eyrieux



Le samedi 22 septembre 2018, à Dunière sur Eyrieux, s'est déroulée la 3^{ème} Fête de la Fraternité Citoyenne.

Ce temps coutumier dans l'activité de l'association Eyrieux Solidarité, a été placé cette année sous un signe différent, se voulant plus « pédagogique », avec sa thématique spécifique et très ciblée sur ce bien commun qu'est l'eau.

Prochaine fête de la fraternité à GLUIRAS

La 4^{ème} édition a été annoncée : c'est la commune de Gluiras qui accueillera l'évènement en septembre 2019. Le thème reste à trouver. Bien évidemment toutes nos associations locales seront invitées, si elles le souhaitent, à participer à son organisation.



La magnifique fresque en partie réalisée sur place le jour de la Fête.

Informations pratiques ...

Horaires Bibliothèque :

Jeu de 15h à 17h. Samedi 10h/12h uniquement pour un dépôt en s'adressant à l'APC. Une ouverture supplémentaire dans la semaine, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois, de 16h à 18h, plus particulièrement destinée aux amateurs de scrabble de 17h à 18h. (Merci aux bénévoles qui animent notre bibliothèque).

Horaires Mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre au 03 janvier. Numéro d'urgence 06 81 97 97 97 ou courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr
Ouverture au public, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45.

Horaires Agence Postale Communale :

Agence Postale Communale : fermée du 24 décembre au 03 janvier
Accueil du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi entre 9h20 et 11h40

Mairie de Gluiras

Tél: 04 75 66 74 30

www.mairie-gluiras.fr

Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Directeur de publication : Marc Tauleigne

Comité de rédaction : municipalité de Gluiras

Crédits photos : Géraldine Courthial, mairie

Graphisme : GRAPHÉOL

Impression : Municipalité de Gluiras



ra
é)

Rémy à tout prix ! Chef à domicile

06 03 18 42 69 - 06 18 99 62 66

remypenaloz@hotmail.com

<https://www.facebook.com/remyatoutprix>

Agenda

Samedi 22 décembre :

Repas des seniors et à partir de 15h30, Arbre de Noël des enfants (spectacle à 16h)

Dimanche 31 décembre :

Randos des Farasses avec les Légrémiss et réveillon avec Anim'Gluiras

Samedi 05 janvier :

Goûter organisé par « Ensemble et Solidaires »

Samedi 12 janvier à 17h :

Vœux du conseil municipal

Samedi 23 Février :

Soirée théâtre (date à confirmer)

Samedi 02 Mars :

Soirée raclette organisée par Anim'Gluiras (à confirmer)

Samedi 30 mars :

Repas des chasseurs (à confirmer)

Semaine du 22 avril :

Distribution Bulletin communal N° 16 avec la présentation du budget 2019

RAPPEL aux associations, qui souhaitent étoffer la communication sur leurs activités passées et à venir, merci d'envoyer un dossier de presse (article + photos) : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Vous êtes tous conviés à l'inauguration de la résidence Paul SERRE samedi 15 décembre à 11h



L'hiver en avance (Toussaint)

Pompes funèbres - Marbrerie Sarl EDMOND VABRES Père et Fils

À votre service
24 h/24 - 7 J/7
www.vabres-edmond.fr

- Pose de monument
- Organisation obsèques
- Transport de corps toutes distances avec ou sans mise en bière
- Accès chambre funéraire

ST-JEAN-DE-MUZOLS
17, rue Centrale (Place sainte des Herbes) - Tél. 04 75 08 60 57

GUILHERAND-GRANGES
303, rue Marc Seguin - Tél. 04 75 40 84 06

SAINT-PÉRAY
18, rue de la République - Tél. 04 75 45 35 92

Reprenneur de la SARL VALLA 14, grande rue, St Sauveur de Montagut
TEL : 04 75 66 25 70 ou 04 75 66 25 87

**Auberge Restaurant
le Relais de Sully**

Place liberté
Gluiras 07130
Tel: 04.75.64.11.25
le-relais-de-sully.orange.fr